

> 2.5. Principes sociaux

> 2.5.1. Avant-propos (Fondements doctrinaux)

Depuis le début de son histoire, l'Eglise Evangélique Méthodiste s'est toujours engagée en faveur de la justice sociale. Ses membres ont souvent pris position sur des questions controversées liées à la foi chrétienne.

Ainsi, les tout premiers méthodistes s'engageaient déjà à contre le commerce des esclaves, la contrebande et la cruauté des traitements infligés aux prisonniers.

En 1908, l'Eglise Episcopale Méthodiste («**Methodist Episcopal Church**») a été la première à adopter un «**credo social**». Au cours de la décennie suivante, la «**Methodist Episcopal Church, South**» et la «**Methodist Protestant Church**» ont à leur tour adopté des déclarations similaires. L'«**Evangelische Gemeinschaft**» (désignation allemande de l'«**Evangelical United Brethren Church**») accepta en 1946 une déclaration portant sur les «**Principes Sociaux**». En 1972, quatre ans après la fusion entre l'Eglise Méthodiste («**Methodist Church**») et l'«**Evangelische Gemeinschaft**» («**Evangelical United Brethren Church**») en une Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) («**United Methodist Church**»), la Conférence Générale adopta une nouvelle déclaration intitulée «Principes Sociaux», qui a régulièrement été complétée et modifiée depuis lors.

Les principes sociaux reflètent les efforts fournis, dans la prière et la réflexion, par les délégués de la conférence générale pour prendre position sur des questions fondamentales auxquelles sont confrontés les hommes et les femmes de notre monde actuel. Comme le veut la tradition méthodiste, ces réflexions reposent sur une solide base biblique et théologique.

L'objectif des principes sociaux est d'expliquer et de convaincre en apportant des réponses prophétiques. Ils appellent par ailleurs tous les membres de l'Eglise Evangélique Méthodiste à témoigner de leur foi et de leurs actes, tout en demeurant dans la prière et la réflexion.

> 2.5.2. Le credo social

Nous croyons en Dieu, le créateur du monde, et en Jésus-Christ, le Sauveur de toute créature, et au Saint-Esprit, qui nous fait connaître les dons de Dieu.

Nous reconnaissons avoir souvent mésusé de ces dons, et nous regrettons notre faute. Nous affirmons que la nature est l'oeuvre du Dieu créateur. Nous voulons la préserver et l'utiliser de manière responsable. Nous acceptons avec reconnaissance les différentes formes de communautés humaines.

Nous luttons pour le droit de chacun à l'épanouissement dans la société. Nous nous engageons pour le droit et le devoir de chacun de contribuer au bien de l'individu et de la société. Nous nous engageons pour vaincre l'injustice et la misère. Nous voulons contribuer à la paix universelle et à la liberté de tous les peuples et prenons fait et cause pour le droit et la justice parmi les nations. Nous témoignons notre solidarité avec les défavorisés en partageant nos moyens d'existence avec eux.

Nous considérons cela comme une réponse à l'amour de Dieu. Nous reconnaissons la Parole de Dieu comme critère de toute activité humaine, aujourd'hui et dans l'avenir. Nous croyons en la victoire présente et définitive de Dieu. Nous acceptons sa mission de vivre l'évangile dans le monde d'aujourd'hui. Amen.

> 2.5.3. Préambule

Nous réaffirmons notre foi en Dieu, notre Créateur et père, en Jésus-Christ, notre Sauveur et au Saint-Esprit, qui nous conduit et nous garde.

Nous reconnaissons et approuvons le fait que, depuis notre naissance jusqu'à notre mort, pen-

dant toute notre vie et pour l'éternité, nous dépendons entièrement de Dieu. Soutenus par l'amour de Dieu, nous réaffirmons la valeur de la vie et reconnaissons avoir souvent péché contre la volonté de Dieu qui nous est révélée en Jésus-Christ. Nous n'avons pas toujours pris nos responsabilités face aux choses que Dieu, le Créateur, nous a confiées. Nous n'avons souvent suivi qu'à contrecœur Jésus-Christ, qui désire unir tous les hommes et toutes les femmes en une seule communion d'amour. Bien que le Saint-Esprit nous ait appelés et rendus aptes à devenir une nouvelle créature en Christ, nous avons refusé, par notre comportement envers les autres et envers la terre que nous habitons, de vivre en tant que peuple de Dieu.

C'est remplis de reconnaissance envers l'amour miséricordieux de Dieu, dont nous vivons et par lequel nous sommes jugés, que nous réaffirmons notre conviction que chaque être humain a une valeur inestimable.

C'est pourquoi nous renouvelons notre engagement à être des témoins fidèles de l'Évangile, jusqu'aux confins de la terre, mais aussi dans tous les domaines de notre vie et de notre travail quotidiens.

> 2.5.4. Le monde naturel

> 2.5.4.1. Remarques préliminaires

La Création tout entière appartient à Dieu. Nous sommes responsables de l'usage ou de l'abus que nous en faisons. L'eau, l'air et le sol, les substances minérales et les sources d'énergie, les plantes et les animaux, toute la terre et tout l'univers doivent être respectés et préservés, non pas uniquement parce qu'ils sont utiles à l'être humain, mais avant tout parce qu'ils sont la création de Dieu. C'est pourquoi nous regrettons d'avoir participé à la destruction et à l'exploitation du monde. Nous sommes conscients qu'il est indispensable de modifier notre vie privée et publique afin de créer un monde plus juste et d'offrir une meilleure qualité de vie à toute la Création ; nous reconnaissons qu'en tant qu'Église nous sommes co-responsables de ces changements.

Nous prônons une politique écologique qui encourage la réduction et le contrôle des produits dérivés et des déchets générés par les industries, qui empêche autant que possible la production de déchets toxiques et nucléaires, qui garantit l'élimination ou le recyclage de ces derniers en toute sécurité, qui favorise la diminution des ordures, qui élimine les ordures ménagères et les déchets spéciaux de manière appropriée, qui s'oppose à la pollution de l'air, de l'eau et du sol ou qui veille à ce que ces derniers soient purifiés et renouvelés. Nous soutenons toutes les mesures prises en vue de préserver et de recréer les écosystèmes naturels ainsi que toutes les solutions présentant une alternative à l'usage des substances chimiques dans le domaine de la plantation, des soins des cultures et de la conservation des produits alimentaires. Nous demandons que les effets de ces substances chimiques sur la création de Dieu soient analysés, avant qu'elles ne soient mises sur le marché. Nous réclamons l'élaboration d'accords internationaux relatifs d'une part à une utilisation des ressources plus juste et qui bénéficie au bien-être de tous, et d'autre part à la protection de la terre en tant que lieu de vie.

> 2.5.4.2. Eau, air, sol, substances minérales, plantes

Nous prônons une politique écologique qui encourage la réduction et le contrôle des produits dérivés et des déchets générés par les industries, qui empêche autant que possible la production de déchets toxiques et nucléaires, qui garantit l'élimination ou le recyclage de ces derniers en toute sécurité, qui favorise la diminution des ordures, qui élimine les ordures ménagères et les déchets spéciaux de manière appropriée, qui s'oppose à la pollution de l'air, de l'eau et du sol ou qui veille à ce que ces derniers soient purifiés et renouvelés. Nous soutenons toutes les mesures

prises en vue de préserver et de recréer les écosystèmes naturels ainsi que toutes les solutions présentant une alternative à l'usage des substances chimiques dans le domaine de la plantation, des soins des cultures et de la conservation des produits alimentaires. Nous demandons que les effets de ces substances chimiques sur la création de Dieu soient analysés, avant qu'elles ne soient mises sur le marché. Nous réclamons l'élaboration d'accords internationaux relatifs d'une part à une utilisation des ressources plus juste et qui bénéficie au bien-être de tous, et d'autre part à la protection de la terre en tant que lieu de vie.

> 2.5.4.3. Energie

Nous prônons une société axée sur une utilisation raisonnable et économique des réserves énergétiques naturelles et déterminée à réduire ou à cesser tout processus de production d'énergie pouvant nuire à la santé, à la sécurité, voire à l'existence même de la Création actuelle et future. Nous insistons sur le fait que si l'on veut préserver la qualité de la vie sur la terre, il est essentiel de ménager les ressources énergétiques disponibles et d'utiliser avant tout des énergies renouvelables.

> 2.5.4.4. Monde animal

Nous prônons un comportement qui soit respectueux de chaque espèce et qui tienne compte tant des animaux domestiques que des animaux utilitaires et des animaux employés en laboratoires dans le cadre de recherches.

Nous préconisons par ailleurs un abattage sans douleur des animaux. Toutes les espèces animales en particulier celles menacées d'extinction méritent d'être protégées. Nous considérons que la vivisection n'est nécessaire que dans le cadre de la recherche médicale et dans certaines conditions seulement; tout abus doit être condamné.

> 2.5.4.5. Espace

Toutes les parties de l'univers, qu'elles soient connues ou inconnues, sont la création de Dieu. L'espace doit donc être considéré comme étant aussi précieux que la terre. Nous sommes en faveur des recherches permettant d'élargir nos connaissances de l'espace pour autant qu'elles soient utiles au bien-être de la Création.

> 2.5.4.6. Science et technologie

Nous considérons les recherches effectuées sur le monde naturel de Dieu dans le cadre des sciences naturelles comme un travail légitime. De même le désir de décrire la nature avec précision se justifie tant qu'il n'a pas pour objectif de confirmer ou d'infirmer des affirmations théologiques.

Nous considérons que la technologie s'adapte bien au monde naturel de Dieu, tant qu'elle permet d'améliorer les conditions de la vie humaine, qu'elle offre aux enfants de Dieu la possibilité de développer les dons de créativité que Dieu leur a donnés et qu'elle ne viole pas nos principes éthiques concernant la relation des hommes et des femmes avec le monde naturel.

Bien que nous reconnaissons l'importance des sciences et de la technologie, nous sommes convaincus que les interprétations théologiques de l'expérience humaine sont indispensables pour comprendre la position de l'humanité dans l'univers. Nous prônons donc le dialogue entre les scientifiques et les théologiens et les encourageons à unir leurs efforts en vue d'offrir au monde une qua-

lité de vie durable.

> 2.5.5. La communauté de vie humaine

> 2.5.5.1. Remarques préliminaires

Si l'être humain dépend de la communauté, celle-ci lui permet de s'épanouir totalement. L'une de nos tâches consiste donc à découvrir, promouvoir et développer de nouvelles formes de communauté favorisant l'épanouissement personnel. Selon notre compréhension de l'Évangile, le simple fait qu'un être humain ait été créé par Dieu et qu'il soit aimé en Jésus-Christ le rend précieux, avant même qu'il ait réalisé quoi que ce soit d'important. Nous prônons par conséquent un climat social qui favorise le développement et l'épanouissement des communautés de vie humaines.

> 2.5.5.2. Famille

La famille constitue la communauté de base, au sein de laquelle les hommes et les femmes apprennent la notion de protection et d'assistance, d'amour mutuel et de responsabilité, de respect et de fidélité. Par «famille» nous n'entendons pas uniquement une unité de deux générations formée de parents et d'enfants (famille nucléaire) mais aussi des couples ayant des enfants adoptés et des familles monoparentales. Nous sommes convaincus que le père et la mère sont tout autant responsables l'un que l'autre de l'éducation des enfants et de la cohésion de la cellule familiale. Nous soutenons tous les efforts sociaux, économiques et religieux déployés pour préserver et consolider les communautés familiales afin que chaque membre de la famille puisse véritablement développer sa propre personnalité.

> 2.5.5.3. Autres communautés de vie chrétiennes

Nous saluons la création de nouvelles formes de communauté de vie chrétienne. L'Église est instamment priée de reconnaître les besoins et les préoccupations de ces groupes de vie et de trouver des moyens de servir ces communautés et de servir les autres à travers elles.

> 2.5.5.4. Mariage

Nous considérons le mariage comme une alliance sainte qui consiste à ce qu'une femme et un homme vivent dans l'amour et le don de soi, le soutien mutuel et la fidélité. Nous croyons que la bénédiction de Dieu repose sur un tel couple, même si ce dernier demeure sans enfant. Nous rejetons toute norme sociale visant à attribuer un rang différent à la femme et à l'homme au sein du couple.

> 2.5.5.5. Divorce

Lorsque les membres d'un couple se sont tant éloignés l'un de l'autre que toute réconciliation semble exclue malgré un examen approfondi et des conseils judicieux, le divorce, bien qu'il soit regrettable, demeure la seule solution possible. Nous recommandons aux personnes concernées de rechercher des formes de communication permettant d'éviter les disputes ou le processus de culpabilisation qui accompagnent si souvent les procédures de divorce.

Bien que le divorce mette officiellement un terme au mariage, d'autres formes de relations nées du couple perdurent -notamment l'éducation et le soutien des enfants ainsi que les autres liens familiaux. Nous demandons le respect mutuel dans les négociations concernant le droit de garde des enfants mineurs et soutenons le ou les parents qui se déclarent prêts à assumer la responsabilité des enfants. La garde parentale ne doit ni se limiter à un simple soutien financier, ni viser le contrôle ou la manipulation ni chercher à se venger. Au contraire, l'élément déterminant de la garde parentale doit reposer sur le bien-être de chaque enfant. Un divorce n'exclut pas un nouveau mariage. Nous encourageons nos paroisses et la société en général à offrir leur aide aux personnes en procédure de divorce ainsi qu'aux membres de familles issus de couples divorcés ou remariés et de leur faire connaître la bonté de Dieu au sein de la communauté des croyants.

> 2.5.5.6. Personnes seules

Nous réaffirmons que les personnes vivant seules sont des personnes à part entière et rejetons toute attitude ou idée les discriminant ou faisant naître des préjugés à leur égard.

> 2.5.5.7. Femmes et hommes

Fondés sur les Saintes Ecritures, nous témoignons que les hommes et les femmes ont la même valeur aux yeux de Dieu. Nous rejetons l'interprétation erronée affirmant que l'un des sexes serait supérieur à l'autre, que les deux sexes devraient se combattre et que les représentants de l'un des sexes ne pourraient obtenir l'amour, la puissance et la reconnaissance qu'aux dépens de l'autre. Nous rejetons avant tout l'idée selon laquelle Dieu a créé les êtres humains sous la forme d'êtres incomplets qui ne deviennent entiers que dans la communion de l'un avec l'autre. Nous appelons les hommes et les femmes à partager le pouvoir et le droit de diriger. Ils doivent apprendre à donner et à recevoir librement, à devenir des êtres à part entière et à respecter l'intégrité de l'autre. Nous recherchons pour chaque femme et chaque homme des possibilités permettant d'aimer et d'être aimés, d'aspirer à la justice et de la vivre, et de prendre soi-même des décisions éthiques. Nous considérons la différence entre les sexes comme un don de Dieu qui contribue à la diversité des expériences et des perspectives humaines. Et nous nous préservons de toute attitude ou tradition visant à mésuser de ce don en rendant les personnes de l'un des sexes plus vulnérables que celles de l'autre.

> 2.5.5.8. Sexualité des êtres humains

Nous reconnaissons que la sexualité est un don de Dieu pour tous les êtres humains. Nous sommes convaincus qu'il est important, pour que l'être humain vive dans la plénitude, que ce don soit accepté par chacun et chacune et reconnu par l'Eglise et la société. Nous demandons à tous les hommes et toutes les femmes d'adopter un comportement responsable face à ce don - par respect pour soi-même et pour les autres. Nous reconnaissons également que notre compréhension de ce don complexe est limitée et attendons d'une part des branches spécialisées telles que la médecine, la théologie et les sciences sociales qu'elles s'efforcent d'aider à mieux s'approprier ce don divin. D'autre part nous attendons de l'Eglise qu'elle conduise ces différentes branches à se pencher sur ce problème délicat. Par ailleurs, à cause de notre compréhension de ce don de Dieu, nous considérons également comme notre tâche de trouver des formes d'expression de notre sexualité qui soient responsables, sérieuses et empreintes d'amour.

Bien que tout être humain, marié ou non, ait une sexualité, nous n'approuvons les relations sexuelles qu'au sein de l'alliance que constitue le mariage. Il est possible d'abuser de la sexualité,

tant au sein d'un couple marié qu'en dehors. Rejetant toute forme de sexualité bafouant la dignité humaine que Dieu nous a donnée à notre naissance, nous n'approuvons que celles qui respectent la dignité de l'être humain. Nous considérons que les relations sexuelles fondées sur l'exploitation ou l'abus d'un des partenaires par l'autre ou sur un changement fréquent de partenaires sont inconciliables avec le comportement chrétien; elles sont néfastes, tant pour les personnes seules et les familles que pour la vie en société. Nous dénonçons toute forme de commercialisation et d'exploitation de la sexualité qui bafoue la dignité humaine. Nous exigeons une application plus stricte des lois contre l'exploitation de la sexualité et contre les abus sexuels d'enfants par des adultes. Nous réclamons d'une part l'introduction de mesures protégeant les enfants des abus sexuels et d'autre part une relation d'aide pour les enfants qui ont subi de tels abus. Nous insistons pour que ni l'âge, ni le sexe, ni la situation familiale, ni l'orientation sexuelle d'une personne ne constitue une raison de limiter ses droits civiques et humains, Nous reconnaissons la nécessité constante d'offrir à la fois une éducation sexuelle globale, positive et adaptée à leur âge aux enfants et aux adolescents et des conseils en matière sexuelle aux adultes; l'Eglise est selon nous un lieu propice à cette formation. Aux yeux de Dieu, les personnes homosexuelles ne sont pas inférieures aux hétérosexuels. Les uns comme les autres ont besoin pour s'épanouir de l'aide et de la conduite de l'Eglise ainsi que de l'accompagnement spirituel et affectif d'une communauté qui permet à chacun et chacune de vivre une relation de réconciliation avec Dieu, avec soi-même et avec les autres. Bien que nous n'approuvions pas la pratique de l'homosexualité et que nous la considérons comme inconciliable avec la doctrine chrétienne, nous confirmons que la miséricorde de Dieu est valable pour tous les hommes et toutes les femmes. Nous sommes par conséquent conscients d'être au service de tous les êtres humains, en compagnie de chacun et chacune d'entre eux.

Texte commun de la conférence centrale d'Allemagne et de la Conférence Centrale du centre et du sud de l'Europe légèrement différent de la version précédente établi par la Conférence Générale:

Sexualité des êtres humains

Nous reconnaissons que la sexualité est un don de Dieu pour tous les êtres humains. Nous sommes convaincus qu'il est important, pour que l'être humain vive dans la plénitude, que ce don soit accepté par chacun et chacune et reconnu par l'Eglise et la société. Nous demandons à tous les hommes et toutes les femmes d'adopter un comportement responsable face à ce don - par respect pour soi-même et pour les autres.

Nous sommes persuadés que Dieu attend de nous un comportement sexuel responsable, contraignant et déterminé par l'amour. Nous attendons d'une part des branches spécialisées telles que la médecine, la théologie et les sciences sociales qu'elles s'efforcent d'offrir une meilleure compréhension de ce don divin, et d'autre part de l'Eglise qu'elle stimule et accompagne ces efforts.

Par ailleurs, étant donné notre compréhension de ce don de Dieu, nous considérons également comme notre tâche de trouver des formes d'expression de notre sexualité qui soient responsables, sérieuses et empreintes d'amour. Nous ne pouvons approuver les relations sexuelles qu'au sein d'une communion contraignante. Il est possible d'abuser de la sexualité, tant au sein d'un couple marié qu'en dehors. Rejetant toute forme de sexualité bafouant la dignité humaine, nous n'approuvons que celles qui respectent la dignité de l'être humain.

Nous considérons que les relations sexuelles fondées sur l'exploitation ou l'abus d'un des partenaires par l'autre ou sur un changement fréquent de partenaires sont inconciliables avec le comportement chrétien; elles sont néfastes, tant pour les personnes seules et les familles que pour la vie en société. Nous dénonçons toute forme de commercialisation et d'exploitation de la sexualité qui bafoue la dignité humaine.

Nous exigeons des lois plus strictes contre l'exploitation de la sexualité et contre les abus sexuels d'enfants par des adultes. Nous considérons qu'il est nécessaire d'offrir à la fois une

éducation sexuelle globale, positive et adaptée à leur âge aux enfants et aux adolescents et des conseils en matière sexuelle aux adultes; l'Eglise est selon nous un lieu propice à cette formation.

Nous réclamons d'une part l'introduction de mesures protégeant les enfants des abus sexuels et d'autre part une relation d'aide pour les enfants qui ont subi de tels abus. Nous insistons pour que ni l'âge, ni le sexe, ni la situation familiale, ni l'orientation sexuelle d'une personne ne constitue une raison de limiter ses droits civiques et humains. Nous sommes par conséquent conscients d'être au service de tous les êtres humains, en compagnie de chacun et chacune d'entre eux.

Aux yeux de Dieu, les personnes homosexuelles ne sont pas inférieures aux hétérosexuels. Les uns comme les autres ont besoin pour s'épanouir de l'accompagnement spirituel et affectif d'une communauté qui permet à chacun et chacune de vivre une relation de réconciliation avec Dieu, avec soi-même et avec les autres. Une majorité des membres de l'Eglise interprète la Bible de telle manière qu'elle ne peut approuver la pratique de l'homosexualité. C'est pourquoi nous renonçons dans notre Eglise à organiser des célébrations particulières pour les couples homosexuels. Nous confirmons cependant que la grâce de Dieu vaut pour tous les hommes et toutes les femmes.

[Note de la rédaction: Le débat sur l'homosexualité est actuellement placé sous le feu des projecteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Eglise. Au niveau mondial et au niveau européen, des convictions de majorités et de minorités sont exprimées au sein de l'EEM. Le texte des deux Conférences Centrales le dit ouvertement. Certes, il ne peut pas être décidé de la vérité par un vote, mais aucune Conférence (Synode) ne peut manifester sa compréhension et sa position concernant les questions sociales par un autre moyen que le vote de ses délégué(e)s. Les représentants de l'EEM de plusieurs pays ont émis des réserves quant à la formulation des deux Conférences Centrales et préfèrent s'en tenir au texte de la Conférence Générale en ce qui concerne l'homosexualité. Tout clivage entre les convictions montre la nécessité d'une recherche et d'un dialogue au sujet de la compréhension et de l'application des textes bibliques, «principale source et critère fondamental de la doctrine chrétienne» (cf. «Notre mandat théologique» dans les fondements doctrinaux). Il faut également veiller à ce que des points de vue divergents sur une question n'occulent pas le consensus qui existe au sujet de tant d'autres éléments fondamentaux de la doctrine et de la pratique chrétiennes au sein de l'Eglise. Par ailleurs, le débat sur l'homosexualité, pour important qu'il soit, ne devrait pas détourner l'attention des autres thèmes évoqués dans les principes sociaux et qui sont d'une importance capitale pour l'avenir de notre planète.]

L'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) en France (UEEM) fait partie des pays membres de la Conférence Centrale de l'Europe du Centre et du Sud qui approuvent exclusivement la formulation de la Conférence Générale en ce qui concerne l'homosexualité.

> 2.5.5.9. Violence et abus dans la famille

Toute forme de violence et d'abus au sein de la famille - d'ordre verbal, psychique ou physique - nuit à la communauté humaine. Nous encourageons l'Eglise à offrir un environnement protecteur ainsi que des conseils et de l'aide à toutes les victimes de ces actes. Bien que nous dénoncions tout abus, nous croyons que les auteurs de ces derniers ont également besoin de l'amour libérateur de Dieu.

> 2.5.5.10. Harcèlement sexuel

Nous croyons que la sexualité humaine est un don de Dieu. Le harcèlement sexuel constitue un abus de ce don. Par harcèlement sexuel nous entendons toute approche ou demande sexuelle indésirable exprimée par des paroles ou des actes et considérée par la personne concernée comme humiliante, intimidante ou contraignante. Le harcèlement doit être considéré comme un abus de pouvoir plutôt que comme un problème d'ordre purement sexuel. Bien qu'il ne s'agisse pas uniquement de cela, le harcèlement sexuel crée également une atmosphère de travail hostile et pesante résultant de la discrimination d'un sexe par l'autre. Au lieu de contribuer à établir un climat agréable, le harcèlement sexuel, où qu'il se produise, engendre des conditions de vie inadéquates, restrictives et humiliantes. Il annihile toute velléité d'égalité des chances et de respect mutuel entre les hommes et les femmes. Toute atteinte sexuelle indésirable est erronée et discriminatoire. Le harcèlement sexuel est contraire à la mission morale dont l'Eglise est investie.

> 2.5.5.11. Interruption de grossesse

Le début et la fin de la vie sont des limites que Dieu fixe à l'existence humaine. Alors que de tout temps certaines personnes ont pu influencer jusqu'à un certain point le moment de leur mort, d'autres peuvent aujourd'hui décider quand et même si de nouveaux êtres vont voir le jour. Etant donné notre foi en la sainteté de la vie humaine de l'être qui n'est pas encore né, nous sommes réticents envers l'avortement. Mais nous sommes également tenus de respecter la sainteté de la vie et le bien-être d'une mère pour laquelle une grossesse non désirée pourrait causer de graves dommages. Conformément à la doctrine chrétienne enseignée autrefois, nous considérons qu'il est possible de voir surgir un conflit tragique entre la vie et la vie, pouvant justifier une telle interruption. Dans un tel cas, nous approuvons la possibilité de procéder à une interruption légale de la grossesse effectuée dans le cadre d'une opération médicale réalisée par des spécialistes. Nous ne pouvons accepter l'avortement comme une forme de contrôle des naissances. Nous rejetons dans tous les cas l'avortement lorsqu'il est destiné à déterminer le sexe d'un être à venir. Nous appelons tous les chrétiens et toutes les chrétiennes à réfléchir posément et à prier pour savoir si les conditions données justifient une interruption de grossesse.

Nous demandons à notre Eglise de continuer à offrir à l'avenir aide et conseils à tous ceux et toutes celles qui mettent un terme à une grossesse, qui traversent une crise liée à une grossesse ou qui désirent mettre leur enfant au monde. Les lois et les ordonnances n'offrent pas aux chrétiens une base suffisante pour décider en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi, il est indispensable que les personnes concernées par une interruption de grossesse fondent leur décision sur des réflexions et des prières approfondies, sur des consultations médicales, des conseils en relations d'aide et d'autres formes appropriées d'accompagnement. Nous ne soutenons ni n'approuvons aucune forme de protestation violente à l'encontre des personnes confrontées au délicat problème de l'avortement.

> 2.5.5.12. Adoption

Les enfants sont un don de Dieu et doivent être accueillis et acceptés comme tels. Cela vaut également lorsque les circonstances d'une naissance ou la situation familiale rendent l'éducation d'un enfant difficile. Nous assurons cependant également notre soutien au(x) parent(s) biologique(s) qui décide(nt) de confier leur/son enfant à l'adoption et nous reconnaissons la douleur, la force et le courage de(s) parent(s) biologique(s) qui choisissent, conduits par l'amour, l'espoir et la prière, de remettre leur enfant aux soins d'autres personnes. Nous assurons également notre sou-

tion aux parents qui désirent adopter un enfant. Si les circonstances sont propices à l'adoption, nous accompagnons les parents dans les démarches légales. L'Eglise doit accepter à la fois les parents biologiques, les parents adoptifs et l'enfant. Elle doit partager leurs joies et leurs peines et s'efforcer d'offrir à l'enfant l'éducation nécessaire dans la communion de l'amour chrétien.

> 2.5.5.13. Dignité dans la mort

Nous saluons tous les efforts scientifiques visant à éviter la souffrance et la maladie et à préserver la vie humaine. Au vu des progrès de la recherche scientifique, il devient cependant de plus en plus difficile, tant pour les mourants que pour leurs médecins, les membres de leur famille et leurs amis de décider de manière responsable jusqu'à quel moment la prolongation de la vie doit primer sur la mort. Fondamentalement, nous estimons que chaque personne a le droit de mourir dignement. Outre des soins pleins d'amour, le droit à une mort digne implique la possibilité pour la personne concernée de mourir tout en renonçant aux mesures technologiques existantes destinées à prolonger la phase terminale de la vie.

> 2.5.6. La communauté sociale

> 2.5.6.1. Remarques préliminaires

Les droits et les privilèges qu'une société garantit à ses membres ou au contraire dont elle les prive permettent de reconnaître le statut d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein de cette même société. Devant Dieu, toutefois, tous les êtres humains ont la même valeur. C'est pourquoi nous nous attachons à préserver une société qui reconnaisse, préserve et consolide la valeur de chacun et de chacune. Nous soutenons le droit fondamental qui veut que chaque être humain ait accès à un logement décent, à l'éducation, au travail, aux soins médicaux et à un soutien juridique; tout être humain a en outre le droit d'être protégé contre la violence.

> 2.5.6.2. Droits des races et des groupes ethniques

Le racisme est une conjonction du pouvoir exercé sur une race particulière d'hommes et de femmes et d'un système de valeurs fondé sur le principe de la supériorité naturelle de la race dominante. Le racisme peut revêtir une forme individualisée ou institutionnalisée. Le racisme individualisé s'exprime par des déclarations, des idées ou des comportements personnels, qui traduisent l'acceptation d'un système de valeurs raciste et en reflètent les préjugés. Le racisme institutionnalisé est intégré dans un système social qui prône implicitement ou expressément des valeurs racistes. Le racisme mine et empêche toute croissance en Christ car il contredit fondamentalement l'Evangile. C'est pourquoi nous considérons le racisme comme un péché et croyons en la valeur éternelle et temporelle de tous les êtres humains. Nous nous réjouissons de bénéficier des dons que les différents groupes ethniques peuvent apporter dans notre vie à travers leur histoire et leur culture. Nous encourageons toutes les minorités raciales et ethniques et tous les êtres opprimés à développer une confiance en soi et une identité plus forte, qui leur permettent de réclamer les mêmes droits que tous les membres de notre société. Nous considérons qu'il est du devoir de la société et des différents groupes de mettre un terme à la discrimination sociale des minorités raciales et ethniques appliquée systématiquement depuis si longtemps. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que les personnes appartenant à ces minorités ont droit à l'égalité des chances pour ce qui concerne le recrutement et la promotion professionnels, l'éducation et la formation, le droit de vote, l'acquisition ou la location de logements, l'accès aux établissements publics ainsi que l'obten-

tion de positions clés dans tous les domaines de notre société. Nous soutenons également les systèmes de quotas introduits en vue de supprimer tout manquement à l'égalité de traitement et tout comportement discriminatoire envers les minorités au sein de l'Eglise et de la société.

> 2.5.6.3. Droits des minorités religieuses

Dans l'histoire de la civilisation, les hommes et les femmes ayant une autre croyance ont souvent été persécutés. Nous exigeons l'application de mesures et de règles de comportement garantissant que tous les groupes religieux puissent exprimer leur foi sans aucune contrainte d'ordre juridique, politique ou économique. Nous rejetons expressément toutes les formes, ouvertes ou cachées, d'intolérance religieuse, et nous nous opposons avant tout à ce qu'elles soient propagées par les médias. Toute religion et tout adepte d'une religion ont le droit d'être protégé de la discrimination juridique, économique et sociale.

> 2.5.6.4. Droits des enfants

Si les enfants étaient autrefois souvent considérés comme la propriété de leurs parents, ils sont aujourd'hui traités comme des personnes à part entière ayant des droits, mais pour lesquelles les adultes et la société dans son ensemble assument une part de responsabilité particulière. C'est pourquoi nous soutenons le développement des systèmes scolaires et des méthodes d'éducation permettant à tous les enfants d'épanouir pleinement leur personnalité. Tous les enfants ont droit à une bonne éducation, fondée sur les meilleures méthodes et connaissances pédagogiques possibles et incluant une éducation sexuelle correspondant à leur niveau de développement. Les parents et les éducateurs chrétiens sont responsables, tout comme l'Eglise, de veiller à ce que les enfants reçoivent une éducation sexuelle qui respecte l'éthique chrétienne y compris le principe de la fidélité au sein du mariage et de l'abstinence en dehors du couple. Par ailleurs, les enfants - tout comme les adultes - ont droit à une nourriture appropriée, à un logement, à des vêtements, à des soins médicaux et au bien-être affectif. Ces droits leur sont dus quel que soit le comportement de leurs parents ou éducateurs. Les enfants doivent avant tout être protégés de toute exploitation ou abus d'ordre économique, physique ou sexuel.

> 2.5.6.5. Droits des adolescents et des jeunes adultes

Les adolescents et les jeunes adultes ont souvent de la peine à s'intégrer dans la société et à y assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi nous réclamons des mesures qui encouragent les adolescents et les jeunes adultes à prendre part à des processus décisionnels et qui empêchent leur discrimination et leur exploitation. Il est essentiel d'offrir aux adolescents et aux jeunes adultes des possibilités légales et sociales de recrutement, correspondant à leurs capacités et leur permettant de s'épanouir.

> 2.5.6.6. Droits des personnes âgées

Dans une société dans laquelle la jeunesse revêt une valeur importante, les personnes âgées sont souvent exclues de la vie sociale. Nous soutenons les mesures sociales destinées à intégrer les personnes âgées dans la vie de la société. Ces mesures comprennent notamment un revenu suffisant, des possibilités de recrutement non discriminatoires, des offres de formation et d'encadrement, des soins médicaux appropriés et des possibilités de logement au sein de communautés existantes. Nous insistons sur l'importance des mesures et des programmes qui garantissent aux

personnes âgées - en particulier aux femmes et aux concitoyens étrangers le respect et la dignité auxquels ils ont droit en leur qualité de membres de la communauté humaine. Nous demandons par ailleurs aux employeurs d'accorder plus d'attention au problème de la retraite et de garantir une rente au partenaire survivant.

> 2.5.6.7. Droits des femmes

Les hommes et les femmes ayant la même valeur et les mêmes droits dans tous les domaines de la vie commune, il est important de tout mettre en œuvre pour supprimer les différentes formes de répartition des rôles spécifiques aux sexes - tant pour les postes bénévoles que pour les postes rémunérés - existant encore dans la famille, l'Eglise et la société. Nous prônons le droit des femmes à l'égalité de traitement que ce soit lors du recrutement, de la répartition des tâches, de la promotion ou de l'attribution du salaire. Nous soulignons l'importance de voir des femmes occuper des postes clés à tous les niveaux de la vie ecclésiale et encourageons les organes responsables à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir leur participation. Nous soutenons également les systèmes de quotas introduits en vue de supprimer le manquement à l'absence d'égalité de traitement et les comportements discriminatoires adoptés dans l'Eglise et la société. Lorsque les deux époux exercent une activité professionnelle, au sein de l'Eglise et de la société, nous prions instamment les employeurs de tenir compte de la situation du couple avant de l'affecter à un nouveau poste.

> 2.5.6.8. Droits des personnes handicapées

Tous les êtres humains sont membres de la famille de Dieu et revêtent par conséquent la valeur de personnes à part entière. Nous réaffirmons la responsabilité des Eglises et de la société, tenus d'être au service de tous et de toutes, y compris naturellement des enfants, adolescents et adultes mentalement, physiquement et/ou psychiquement handicapés. A cause de leurs limites, des différences particulières qui caractérisent leur apparence et leurs mouvements, de leur manière de communiquer, de leurs possibilités de compréhension et des relations qu'elles développent avec les autres, ces personnes se heurtent souvent à des problèmes qui les empêchent, elles ou leur famille, de participer sans contrainte à la vie communautaire de l'Eglise ou de la société. Nous exigeons de l'Eglise et de la société qu'elles reconnaissent et utilisent les dons des personnes handicapées afin que ces dernières puissent s'intégrer entièrement dans la communauté. Nous appelons l'Eglise et la société à prendre conscience de l'importance des programmes de réhabilitation, d'encadrement, d'occupation, de formation ainsi que des possibilités de logement et de transport et à les promouvoir. Nous demandons à l'Eglise et à la société de protéger les droits civils des personnes handicapées.

> 2.5.6.9. Droits égaux pour tous les hommes et toutes les femmes quelle soit leur orientation sexuelle

Les droits fondamentaux et les libertés civiles s'appliquent à tous les êtres humains. Nous devons donc veiller à ce qu'ils soient également garantis aux personnes homosexuelles. Nous considérons que lorsqu'il s'agit d'une question de partage des ressources matérielles, de la retraite, de la garde d'enfants, du pouvoir de représentation, de revendications concernant des relations contractuelles comprenant une participation, des responsabilités et des obligations partagés ou d'assurer une protection égale de tous devant la loi, la protection de leurs droits est une question de simple justice. Nous soutenons par ailleurs tous les efforts visant à mettre un terme à la violence.

ce et à toute autre forme de contrainte exercée à l'égard des personnes homosexuelles. Nous nous engageons également à nous élever contre tout exercice de pressions et d'exclusion envers les anciens homosexuels.

> 2.5.6.10. Population mondiale

Etant donné que la population mondiale ne cesse de croître et puise toujours davantage dans les réserves mondiales de nourriture, de richesses naturelles et d'eau, exacerbant par là même les tensions internationales, il est urgent de réduire la consommation des ressources par les nantis d'une part et le taux de croissance de la population d'autre part. Il est donc important que chacun et chacune soit informé des moyens et méthodes de contraception, y compris la stérilisation volontaire, et y aient accès. Tout programme de stabilisation démographique doit cependant s'inscrire dans le cadre d'un développement économique et social, axé notamment sur l'amélioration du statut des femmes dans toutes les cultures, la sécurité économique à un niveau humain et l'offre de soins médicaux et de formation à tous et à toutes.

> 2.5.6.11. Alcool et autres drogues

Nous respectons notre tradition de partisans de l'abstinence volontaire qui constitue un témoignage crédible de l'amour libérateur de Dieu. Nous prônons le renoncement à toutes les drogues illégales. Etant donné que la consommation d'alcool et de drogues illégales est l'un des principaux facteurs de criminalité, de maladies, de mortalité et de dysfonctionnement familial, nous soutenons tous les programmes de formation destinés à promouvoir l'abstinence.

Si des millions de vies humaines témoignent des effets bénéfiques de l'usage thérapeutique des médicaments, des millions d'autres vies témoignent des conséquences délétères de l'abus de ces mêmes médicaments. Nous prônons l'introduction de mesures judicieuses concernant l'accès aux médicaments potentiellement bénéfiques ou au contraire potentiellement nocifs fournis sur ordonnance ou en vente libre. Nous exigeons que tant les médecins que les patients soient informés des effets de la consommation ou de l'abus de ces médicaments. Nous sommes en faveur de l'application très stricte des lois réglementant la vente et la distribution d'opiacés. Nous soutenons également toutes les règles visant à protéger la société des consommateurs de drogues de toutes sortes lorsque ces derniers présentent un réel danger pour la société. Les toxicomanes et leur famille sont des personnes d'une grande valeur humaine qui méritent des soins, une réhabilitation et un suivi leur permettant de changer leur vie. Tout abus doit être considéré comme le symptôme d'un trouble intérieur et nécessitant des soins appropriés.

> 2.5.6.12. Tabac

Nous respectons notre tradition de discipline personnelle stricte et de responsabilité sociale. Au vu des preuves indubitables concernant les effets dévastateurs du tabac à fumer et à priser sur la santé des personnes de tous les groupes d'âge, nous recommandons à chacun et à chacune de renoncer totalement au tabac. Nous insistons pour que les responsables de l'éducation et de la communication utilisent les moyens à leur disposition pour promouvoir cette abstinence. Par ailleurs, nous reconnaissons les effets nocifs de l'inhalation passive de la fumée et prônons donc l'interdiction de fumer dans les lieux publics et sur le lieu de travail.

*** Texte commun de la conférence centrale d'Allemagne et de la conférence centrale du centre et du sud de l'Europe:**

Alcool et autres drogues

La responsabilité des êtres humains envers la Création comprend également l'usage correct des médicaments, des drogues et des produits de luxe. Or, les notions d'utilisation et de nuisance, de consommation et d'abus sont proches. Il est ainsi difficile de reconnaître les frontières entre ces différents actes et de les respecter.

C'est pourquoi nous soutenons les mesures de l'Etat ainsi que des organes spécialisés dans la médecine et les produits pharmaceutiques visant à réglementer l'achat et la consommation de ces substances (par exemple par le biais d'ordonnances médicales, l'interdiction du commerce de stupéfiants, l'interdiction de la publicité pour des produits de luxe nocifs pour la santé). La consommation de substances alcoolisées ou riches en nicotine ainsi que la prise inutile et à trop haute dose de médicaments peuvent gravement endommager la santé et fortement amoindrir la capacité psychique et sociale de vivre. L'abstinence volontaire constitue un témoignage crédible de l'amour libérateur de Dieu.

Cet amour nous commande d'aider et de nous tourner vers les personnes menacées par la dépendance ou dépendantes et vers leurs familles. Quiconque connaît la délivrance peut la transmettre à autrui. C'est ce que nous voulons faire en nous dotant des connaissances nécessaires, tout étant conscients des limites et des possibilités qui nous sont données.

Nous voulons également utiliser et promouvoir tous les moyens de prévention à notre disposition, notamment la diffusion d'informations, l'incitation à un changement de mentalité et d'attitude au sein des familles, de l'Eglise et de la société, le renforcement de la capacité de chacun à prendre des décisions personnelles et à développer des relations stables. Nous voulons nous engager pour que tous les toxicomanes et leurs familles aient accès à des possibilités de traitement, de suivi et de réinsertion de bonne qualité.

> 2.5.6.13. Expériences médicales

Les découvertes de la médecine ont permis d'améliorer sensiblement la santé physique et psychique de bien des êtres humains. Il est toutefois impératif que les gouvernements et le corps médical soumettent la recherche médicale à des critères éthiques clairement définis et qu'ils contrôlent rigoureusement les tests des nouveaux traitements et médicaments sur des êtres humains. Ainsi, les scientifiques ne sont autorisés à faire des expériences médicales sur un être humain qu'après avoir obtenu le consentement libre, plein et conscient de ce dernier.

> 2.5.6.14. Génie génétique

La responsabilité des êtres humains envers la création de Dieu nous appelle tous à faire preuve de circonspection face aux possibilités de la recherche et des techniques en matière de génétique. Nous saluons les progrès du génie génétique qui permet de répondre aux besoins fondamentaux dans le domaine de la santé, de la protection de l'environnement et de l'alimentation. Au vu de l'influence du génie génétique sur la vie, nous exigeons toutefois que des directives strictes et des contrôles publics soient pris afin d'éviter tout abus de ces technologies - y compris leur exploitation à des fins politiques et militaires. Ce faisant, nous reconnaissons que même une utilisation prudente du génie génétique reposant sur de bonnes intentions peut avoir des conséquences inattendues et délétères. Les thérapies génétiques humaines, qui engendrent des modifications non

héréditaires (thérapies somatiques) devraient se limiter à soulager les souffrances des patients. Nous rejetons toute thérapie et tout procédé génétique eugénique générant la production d'innombrables embryons. Les données génétiques des personnes et de leur famille doivent demeurer secrètes et être soumises à la confidentialité, à moins que la personne concernée ou sa famille ne renonce expressément et librement à la confidentialité, ou que la récolte et l'utilisation des informations génétiques soient ordonnées par un tribunal reconnu. Etant donné que leurs effets à long terme sont encore méconnus, nous rejetons les thérapies génétiques qui engendrent des modifications héréditaires (thérapies germinales).

> 2.5.6.15. Vie en milieu rural

Nous affirmons le droit à la vie et au bien-être des individus et des familles qui, en tant qu'agriculteurs, ouvriers agricoles, commerçants, travailleurs indépendants ou autres vivent en-dehors des villes et des banlieues. Le dépérissement, voire l'extinction des petites villes ou des zones rurales appauvrit notre culture et fait disparaître un style de vie cohérent. Or, pour promouvoir ces lieux de vie, il est essentiel notamment que la terre puisse être utilisée à des fins qui ne soient pas agraires. Nous nous opposons cependant à une exploitation immodérée de la terre cultivable à des fins non agraires lorsque d'autres surfaces peuvent être utilisées à cet effet. Par ailleurs nous encourageons chacun et chacune à soutenir l'élaboration de programmes portant sur une utilisation et une répartition judicieuse des terres en surfaces agricoles d'une part et en zones d'exploitation libre d'autre part. Nous nous déclarons en faveur des projets publics et privés favorisant les exploitations agricoles familiales par rapport aux exploitations agricoles industrielles et encourageant l'installation d'entreprises industrielles dans des sites extérieurs aux zones rurales.

Avec la croissance de la mobilité et les progrès technologiques, les petites localités ont vu leur population, auparavant homogène, s'enrichir d'habitants dont les religions et les habitudes de vie diffèrent. Bien que ce phénomène soit souvent considéré comme une menace pour la vie communautaire, nous y voyons également une possibilité pour tous les hommes et toutes les femmes à vivre une vie communautaire comme nous y invite l'Évangile. C'est pourquoi nous encourageons les petites villes et les villages ainsi que leur population à demeurer attachés à la terre, à tisser des liens avec toute la population et à établir de bonnes relations avec leurs voisins, à s'intéresser les uns aux autres, à se réconcilier et à s'entraider. Les habitants devraient assumer ensemble les tâches découlant de la conduite de la communauté, utiliser les différents dons de leurs concitoyens, promouvoir la confiance mutuelle, considérer tous les êtres humains comme des personnes uniques et précieuses et vivre ainsi le Schalom de Dieu.

> 2.5.6.16. Vie en milieu urbain

Les villes et leurs banlieues accueillent un nombre croissant de personnes qui y recherchent un nouveau lieu de vie. Bien que le milieu urbain offre de nombreuses possibilités en matière d'économie, d'éducation, de prestations sociales et de culture, il conduit également à la pauvreté et à l'isolement. En tant qu'Église, nous avons à la fois la chance et la responsabilité de contribuer à l'organisation de la vie urbaine. Des programmes globaux de planification et de restructuration sociales sont indispensables afin de rendre la vie dans les villes plus humaines. Il incombe aux chrétiens de peser toutes les mesures - y compris les mesures destinées au développement de l'économie et des biens publics, à la construction de nouveaux secteurs de la ville et à l'assainissement des villes - afin de voir jusqu'à quel point elles protègent et promeuvent les valeurs humaines, permettent aux citoyens et aux citoyennes une participation personnelle et politique à la vie communautaire et favorisent la cohabitation entre les personnes de races, groupes d'âge et revenus différents. Nous saluons tous les efforts que les urbanistes déploient pour garder tous ces éléments au centre de

leurs préoccupations. Il est essentiel de structurer le développement urbain de manière à ce qu'elle tienne compte des besoins humains exprimés par les diverses communautés. Mais il faut également encourager les petites communautés à se responsabiliser pour l'ensemble de la collectivité publique de la ville et à ne pas se marginaliser.

> 2.5.6.17. Violence dans les médias et valeurs chrétiennes

L'influence sans pareille que les médias (en particulier le cinéma, la télévision et les réseaux informatiques) exercent sur les systèmes de valeurs chrétiens et humains de notre société se révèle davantage de jour en jour. Nous désapprouvons l'image dégradante qu'ils présentent de l'être humain ainsi que leur désir d'intégrer du sensationnel dans leurs émissions de divertissement et d'information. De telles pratiques violent les droits de l'homme et bafouent l'enseignement du Christ et de la Bible. A l'instar de leurs frères et sœurs d'autres communautés de foi, les chrétiens de l'Eglise Evangélique Méthodiste (EEM) doivent prendre conscience du fait que les mass médias dénigrent souvent les vérités chrétiennes en glorifiant un style de vie plus libre et en représentant dans les détails des actes de violence. Au lieu d'inciter et d'encourager leur public à mener un style de vie fondé sur la sainteté de la vie, l'industrie du divertissement prône souvent des valeurs opposées: elle offre une image cynique de la violence, de l'abus de pouvoir, de la cupidité et de l'athéisme. La famille est elle aussi souvent méprisée. Les médias doivent assumer leur part de responsabilité dans l'effritement actuel des valeurs de notre société. Nombre d'entre eux s'y refusent, déclarant qu'ils se contentent de refléter la société et qu'ils n'exercent aucune influence sur cette dernière. Il est impératif pour le bien de l'humanité que les chrétiens combattent eux aussi l'effondrement des valeurs morales.

> 2.5.6.18. Soins médicaux

La santé est l'état du bien-être physique, mental, social et spirituel. Nous considérons que le fait de préserver et d'entretenir la santé relève tant du domaine public que du domaine privé. Les soins médicaux constituent un droit fondamental. Le psaume 146 parle de Dieu «qui fait droit aux opprimés, donne du pain aux affamés. Le Seigneur libère ceux qui sont enchaînés, le Seigneur rend la vue aux aveugles». Il est injuste de priver certaines personnes du bien-être physique ou de la participation pleine et entière à la vie communautaire. Nous encourageons tous les êtres humains à adopter un style de vie sain. La santé nécessite à la fois des soins préventifs et une éducation en matière de santé, des lieux de vie et de travail sûrs, une alimentation correcte et un domicile fixe. Ces différents éléments relèvent de la responsabilité des gouvernements; il leur incombe donc de veiller à ce que tous les êtres humains aient accès aux biens indispensables à leur santé.

> 2.5.6.19. Transplantation d'organes

Nous considérons la transplantation d'organes et les dons d'organes comme des actes d'amour et de dévouement envers le prochain. Nous reconnaissons que les dons d'organes et de tissus permettent de prolonger la vie et encourageons tous les croyants à devenir donateurs d'organes et à se mettre ainsi, dans l'amour, au service des malades dont la vie est menacée. Cet acte doit se faire dans un cadre qui respecte aussi bien le donneur, décédé ou vivant, que le receveur. Les méthodes employées doivent être conformes à la volonté du donneur et de ses proches et préserver leur dignité.

> 2.5.7. La communauté économique

> 2.5.7.1. Remarques préliminaires

Les systèmes économiques sont tout autant soumis au jugement de Dieu que toutes les autres structures organisationnelles mises en place par les êtres humains. Il relève de la responsabilité des gouvernements de prendre les mesures financières et monétaires nécessaires pour que tous les individus et groupements puissent mener une existence économique décente et de veiller à garantir le plein emploi ainsi que des revenus appropriés dans un climat d'inflation minimale. Les entreprises privées et publiques sont responsables des dommages qu'engendrent leurs activités économiques sur la société notamment dans les domaines de l'emploi et de la pollution de l'environnement; il est important qu'elles rendent des comptes pour ces dommages. Nous soutenons les mesures prises pour éviter que seul un petit nombre de personnes se partage toute la richesse revenant à la communauté. Par ailleurs nous encourageons tous les efforts destinés à modifier les lois fiscales et à supprimer les programmes de subventions qui bénéficient aux nantis et défavorisent les autres.

> 2.5.7.2. Propriété

Nous croyons que, tant dans les sociétés qui la favorisent que dans les sociétés qui s'y opposent, la propriété privée doit être administrée à titre fiduciaire, dans un esprit de responsabilité envers Dieu et que le droit à la propriété doit être limité par les besoins prédominants de la société. Selon la conviction chrétienne, personne, ni aucun groupe, ne doit pouvoir disposer de manière exclusive et autoritaire de quelque partie de la Création que ce soit. La propriété publique et les biens culturels doivent donc être gérés et traités dans un esprit de responsabilité envers Dieu. C'est la raison pour laquelle les gouvernements doivent également veiller à ce que les règles législatives protègent à la fois les droits de la société dans son ensemble et ceux des propriétaires privés.

> 2.5.7.3. Négociations collectives

Nous défendons le droit des employeurs et des employés privés et publics (y compris dans le domaine agricole, gouvernemental, institutionnel et ménager) de s'organiser en syndicats ou autres groupements de leur propre choix afin de négocier les tarifs appliqués. Par ailleurs, nous approuvons aussi le droit des deux parties de protéger les activités de leur organisation ; il est à noter que les deux parties sont responsables de respecter le bien-être public en menant leurs négociations dans des conditions justes. Nous estimons qu'il est utile, pour protéger et promouvoir les droits de tous les membres de la société, d'intégrer des représentants de la vie publique dans les discussions conflictuelles afin de servir d'intermédiaires et de médiateurs dans les négociations jusqu'à ce que les deux parties soient parvenues à un accord acceptable - notamment par le biais d'une procédure d'arbitrage. Nous rejetons l'usage de la violence dans le cadre des négociations tarifaires ou de tout autre différend entre employés et employeurs d'une part et le licenciement d'employés ayant pris part à des grèves légales d'autre part.

> 2.5.7.4. Travail et loisirs

Toute personne a le droit de travailler et de recevoir en contrepartie une rémunération appropriée. Lorsque les employeurs privés ne peuvent ou ne veulent pas fournir un nombre suffisant de postes de travail, il incombe au gouvernement d'en créer. Nous soutenons toutes les mesures des-

tinées à garantir la protection physique et mentale des travailleurs et des travailleuses, à permettre une répartition équitable des marchandises et des services et à offrir la possibilité d'organiser soi-même le temps passé hors du travail. Le temps libre peut être utilisé pour participer d'une manière créative à l'organisation de la société. C'est pourquoi il est important d'accorder aux employés du temps dont ils peuvent disposer à leur gré et de leur offrir des prestations dans les domaines de la formation, de la culture et de la détente afin qu'ils puissent mieux gérer ce temps de loisirs. Nous croyons que les êtres humains priment sur le profit. Nous déplorons l'attitude intéressée qui prévaut souvent dans notre vie économique. Nous soutenons les mesures visant à favoriser l'échange d'idées sur le lieu de travail ainsi que les conventions coopératives et collectives de travail. Nous défendons le droit des employés de refuser des activités pouvant nuire à leur santé ou à leur vie sans pour autant perdre leur emploi. Nous prônons toutes les mesures visant à réduire ou à empêcher une concentration du pouvoir des entreprises sur le marché.

> 2.5.7.5. Consommation

Les consommateurs devraient pouvoir faire usage de leur pouvoir économique afin de promouvoir la fabrication de biens nécessaires et utiles, dont la production ou la consommation ne nuise pas à l'environnement. Le choix des consommateurs devrait plutôt se porter sur les biens et les services qui améliorent la qualité de vie que sur ceux qui favorisent une production illimitée de biens matériels. Nous appelons les consommateurs, y compris les paroisses et les institutions ecclésiales à s'organiser afin d'atteindre ces objectifs et à exprimer leur insatisfaction à l'égard des pratiques sociales, économiques et écologiques délétères par le biais de boycotts, de lettres, de résolutions communes et d'un travail d'information auprès du public. Ces méthodes peuvent par exemple aussi être utilisées pour améliorer la qualité des programmes de télévision et de radio.

> 2.5.7.6. Pauvreté

Bien que les nations industrialisées connaissent l'opulence, la majorité des hommes et des femmes de ce monde vivent dans la pauvreté. Afin de couvrir les besoins de base notamment en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de formation et de santé, il est essentiel de trouver des moyens de répartir équitablement les richesses de cette terre. Les progrès technologiques et l'orientation des activités économiques vers l'exploitation des personnes appauvrissent bien des gens et laissent perdurer la pauvreté existante. Au vu de ce phénomène, nous ne pouvons pas rendre les pauvres responsables de leur situation. Au contraire, afin de réduire la pauvreté, nous soutenons les mesures politiques visant à garantir un revenu approprié, une formation scolaire et professionnelle qualifiée, un logement décent, des possibilités d'occupation ayant un sens, des soins médicaux adéquats ainsi que des programmes d'aide plus efficaces et plus humains. Etant donné que l'une des principales causes de la pauvreté réside dans le niveau peu élevé des salaires, nous demandons aux employeurs qu'ils offrent à leurs employés un salaire supérieur à l'aide sociale de l'Etat.

> 2.5.7.7. Employés étrangers/travailleurs frontaliers et saisonniers

De par leur style de vie, les employés étrangers sont souvent privés de nombreux avantages économiques et sociaux dont bénéficient leurs collègues nationaux. La situation de nombre d'employés étrangers est en outre encore aggravée par le fait qu'ils appartiennent à une minorité raciale ou ethnique d'ores et déjà désavantagée socialement. C'est pourquoi nous nous engageons pour les droits des employés étrangers. Nous approuvons leurs efforts visant à s'organiser afin de

prendre leurs propres responsabilités et d'assumer leur auto-détermination. Nous réclamons des gouvernements et de tous les employeurs qu'ils réservent le même traitement aux étrangers qu'aux citoyens de leur pays, qu'il s'agisse du domaine de l'économie, de la formation ou des prestations sociales. Nous demandons aux Eglises de développer, dans leurs domaines de compétences, des programmes destinés à ces personnes et de soutenir les efforts déployés par les étrangers pour s'organiser en vue de négocier des contrats.

> 2.5.7.8. Jeux de hasard

Les jeux de hasard constituent une menace pour la société. Ils mettent en péril le maintien de la vie morale, sociale, économique et spirituelle. Ils empêchent une bonne cohabitation sociale. Par conviction et au vu de leur responsabilité, les chrétiens ne devraient pas participer à des jeux de hasard mais offrir leur aide aux victimes dépendantes du jeu. L'Eglise encourage tous ceux pour qui le jeu est devenu une drogue à recourir à une assistance thérapeutique afin qu'ils puissent à nouveau orienter leurs propres forces vers des objectifs sains et utiles. L'Eglise devrait promouvoir des normes et un style de vie qui rendent tout recours aux jeux d'argent - y compris la loterie - indésirable et inutile, que le jeu représente un loisir, une fuite ou un moyen de générer des fonds publics destinés à soutenir des projets ou le gouvernement.

> 2.5.8. La communauté politique

> 2.5.8.1. Remarques préliminaires

Notre obéissance envers Dieu prime l'obéissance envers l'Etat. Nous reconnaissons cependant l'importance capitale des organes constitutionnels pour le maintien et l'organisation de l'ordre social. Nos affirmations sur la communauté politique découlent de notre responsabilité envers Dieu pour tout ce qui concerne la vie sociale et politique.

> 2.5.8.2. Droits fondamentaux

La protection des droits de l'homme, du droit à des élections libres et secrètes, du droit d'opinion, de religion, de réunion et de la liberté d'expression incombe aux gouvernements, aux parlements et aux tribunaux, qui ne peuvent en aucun cas répondre à des revendications portant sur des inégalités par des représailles. Les gouvernements, parlements et tribunaux sont également tenus de protéger la sphère privée de leurs citoyens et de garantir une alimentation, un habillement, une formation et des soins appropriés dans leur propre pays. La structure de l'Etat et la formation du gouvernement doivent être déterminées au cours d'élections libres auxquelles tous les citoyens adultes ont le droit de participer. Nous sommes contre la surveillance des opposants ou des dissidents politiques et rejetons l'intimidation et l'abus de pouvoir exercé sous toutes ses formes par des organes élus ou mis en place par le gouvernement. Toute tentative visant à éliminer notamment par le biais de l'internement -les opposants ou les dissidents politiques constitue pour nous une violation des droits de l'homme. Les mauvais traitements ou la torture, quelles qu'en soient les raisons, sont en contradiction avec la doctrine chrétienne. Les chrétiens et les Eglises doivent les condamner et les combattre partout et en tout temps. L'Eglise ne doit tolérer aucune forme d'esclavage ou de commerce d'êtres humains. Elle doit insister sur leur interdiction et poursuivre tout acte de cette nature en justice.

> 2.5.8.3. Responsabilité politique

La force d'un système politique dépend de la collaboration volontaire et constructive de ses citoyens. Nous sommes convaincus que l'Etat ne doit pas chercher à contrôler l'Eglise et que l'Eglise ne doit pas essayer de dominer l'Etat. Accepter la «séparation entre l'Eglise et l'Etat» signifie renoncer à toute mainmise sur l'autre partie tout en maintenant de bonnes relations avec elle. L'Eglise ne devrait cesser d'exercer une forte influence éthique sur l'Etat. Elle devrait soutenir les programmes et les mesures étatiques justes et utiles à la société et s'opposer aux programmes et mesures qui ne le sont pas.

> 2.5.8.4. Liberté d'information

Les citoyennes et les citoyens de tous les pays doivent avoir accès à toutes les informations importantes concernant leur gouvernement et les mesures prises par ce dernier. Aucun gouvernement ne devrait exercer ou cacher une activité illégale ou immorale pratiquée à l'encontre d'individus ou de groupes de personnes, même si cette activité relève (prétendument) de l'intérêt de la sécurité nationale.

> 2.5.8.5. Education et formation

La famille, l'Eglise et l'Etat sont responsables de l'éducation et de la formation des enfants et des adolescents. Or la société n'accomplit réellement cette tâche que lorsqu'elle garantit à tous et à toutes les mêmes chances de formation et de perfectionnement. Personne ne devrait se voir interdire l'accès à des institutions de formation supérieure ecclésiastiques ou autres pour des raisons financières. Nous réaffirmons le droit des écoles supérieures et des universités publiques de coexister au même niveau. Dans le même temps, nous nous engageons pour que l'Etat édicte des ordonnances qui réglementent l'accès et les possibilités de logement, et empêchent tout amalgame anti-constitutionnel entre l'Eglise et l'Etat. Les institutions de formation publiques ne peuvent exiger ni la propagation d'une croyance particulière (y compris celle de l'athéisme) ni la participation à la prière et au culte; elles doivent garantir à chacun et à chacune le droit de vivre selon ses propres convictions religieuses.

> 2.5.8.6. Obéissance et désobéissance civiles

Les gouvernements et les lois sont destinés à servir Dieu et l'humanité. Les citoyennes et les citoyens ont le devoir moral de reconnaître les lois reposant sur le droit et l'ordre. Les activités des gouvernements sont autant soumises au jugement de Dieu que le sont celles de chaque individu. C'est pourquoi nous reconnaissons également le droit de chaque personne d'avoir une opinion divergente. Lorsque leur conscience les pousse à le faire et qu'ils ont épuisé toutes les possibilités, nous reconnaissons également le droit des citoyens à s'opposer au gouvernement et à faire preuve de désobéissance envers les lois qu'ils considèrent comme injustes ou qui discriminent un groupe particulier de personnes. Ils devraient cependant exprimer leur respect de la loi en renonçant à la violence et en assumant les conséquences de leur désobéissance. Nous n'encourageons ni n'approuvons en aucune circonstance les protestations ou actes violents à l'encontre des personnes confrontées au problème de l'avortement. Nous prions pour tous ceux qui exercent le pouvoir selon la loi, servant ainsi l'ensemble de la société. Nous soutenons tous leurs efforts destinés à ce que tous les hommes et toutes les femmes jouissent de la justice et de l'égalité des chances. Les Eglises sont tenues d'accompagner tous ceux et toutes celles qui souffrent des conséquences

d'une opinion divergente qu'ils ont exprimée sans recourir à la violence. Nous demandons aux gouvernements de garantir les droits civils reconnus par le pacte international relatif aux droits civils et politiques aux personnes jugées légalement pour des actes non violents.

> 2.5.8.7. Criminalité

L'Etat est tenu de protéger tous les citoyens et toutes les citoyennes des personnes qui violent impunément les droits de la personne et de la propriété d'autrui, en instaurant une police et des tribunaux ainsi que des institutions destinées à l'exécution des peines. Nous approuvons toutes les mesures étatiques destinées à réduire et à éliminer la criminalité pour autant qu'elles respectent les droits fondamentaux de chacun. Nous rejetons tout abus du pouvoir étatique visant à persécuter ou intimider des personnes dont la race, l'apparence, le mode de vie, la situation économique ou la foi différent de ceux qui exercent le pouvoir. Nous rejetons de même toute application irréfléchie, arbitraire ou discriminatoire des lois. Nous soutenons les mesures visant à supprimer les conditions de vie sociales propices à la criminalité. Nous prôtons une collaboration constructive et durable entre la police, les organes judiciaires et les autres membres de la société. Animés par l'amour du Christ, qui se savait envoyé auprès des êtres perdus et abattus, nous insistons sur l'importance des soins et de l'assistance à toutes les victimes de crimes. Nous nous déclarons en faveur des méthodes de réintégration sociale destinées à offrir aux anciens détenus une nouvelle dignité, à la promouvoir et à la préserver. Nous exigeons l'élimination de la peine de mort dans le monde entier.

> 2.5.8.8. Service militaire

Bien que la coercition, la violence et la guerre soient toujours utilisées pour influencer les différends existant dans les relations internationales, nous y sommes opposés car ils sont en contradiction avec l'Evangile et l'Esprit du Christ. Nous réclamons un droit international qui interdise et condamne la guerre, la violence et la coercition.

Nous rejetons l'idée que l'Etat peut obliger des personnes à faire leur service militaire, ce qui est inconciliable avec l'Evangile. Nous soulignons qu'une telle obligation peut générer de graves tensions. Nous prions tous les jeunes confrontés à leurs responsabilités de citoyens de demander conseil à leur Eglise avant de prendre une quelconque décision. Les pasteurs sont appelés à rester disponibles pour tous ceux qui sont tenus d'accomplir leur service militaire, comme pour ceux qui s'opposent à leur ordre de marche. L'Eglise accompagne également tous ceux qui, obéissant à leur conscience, refusent la guerre en général ou s'opposent à une guerre en particulier et ceux qui rejettent non seulement le service militaire en soi mais aussi toute collaboration, sous quelque forme que ce soit, avec une administration étatique réglementant un tel domaine. L'Eglise offre également sa présence à ceux qui s'engagent consciemment pour le service militaire ou pour le service civil.

> 2.5.9. La communauté mondiale

> 2.5.9.1. Remarques préliminaires

Le monde de Dieu est un monde indivisible. La révolution technologique actuelle nous impose une unité qui va bien au-delà de notre aptitude morale et mentale à créer un monde sûr. Cette unité forcée de l'humanité apparaît peu à peu dans tous les domaines de la vie et confronte l'Eglise à l'instar de tous les hommes et de toutes les femmes - à des problèmes dont la solution ne peut attendre: injustice, guerre, exploitation, privilèges, croissance démographique, crises écologiques internatio-

nales, prolifération et diffusion d'armes nucléaires, développement de sociétés multinationales opérant hors du contrôle efficace de tout système gouvernemental et escalade de la violence sous toutes ses formes. Si elle désire offrir une vie digne sur cette terre, notre génération doit trouver des solutions à ces problèmes. Nous nous engageons en tant qu'Eglise à créer une communauté mondiale formée de personnes unies dans un véritable amour mutuel, à chercher dans l'Évangile des réponses aux questions auxquelles nous sommes confrontés et à les propager dans le monde.

> 2.5.9.2. Peuples et cultures

Tout comme Il accepte chaque être humain dans sa différence, Dieu accepte les différents peuples et cultures. Bien qu'aucune nation ni aucune culture ne parviennent à traiter tous ses citoyens avec justice et équité, le bien-être des citoyens ne laisse aucune d'entre elles totalement indifférente. L'Église doit rappeler aux États qu'ils sont responsables des traitements injustes infligés à leurs citoyens et à tous les êtres humains vivant dans leurs pays. Tout en reconnaissant les différences, une culture ou une orientation politique doivent, dans chaque pays, reposer sur le respect de la justice et de la paix.

> 2.5.9.3. Pouvoir et responsabilité de l'Etat

Certains États possèdent un plus grand pouvoir militaire et économique que d'autres. Les personnes au pouvoir sont responsables de ne pas mésuser de leur richesse et de leur influence. Nous réaffirmons le droit et le devoir des hommes et des femmes de tous les pays de décider eux-mêmes de leur sort. Nous demandons aux grandes puissances de faire valoir leur influence non violente pour accroître l'auto-détermination politique, sociale et économique de tous les peuples plutôt que de défendre leurs propres intérêts. Nous approuvons les efforts internationaux visant à instaurer un ordre économique mondial plus juste utilisant au mieux les ressources limitées de la terre, pour le bien-être de toute l'humanité. Nous appelons les chrétiens de chaque société à encourager leur gouvernement et leurs entreprises économiques à développer et à promouvoir cet ordre économique mondial.

> 2.5.9.4. Guerre et paix

Nous croyons que la guerre est inconciliable avec l'enseignement et l'exemple du Christ. Nous rejetons par conséquent la guerre en tant qu'instrument politique. Nous sommes convaincus que le plus important devoir moral de tous les États est de régler tous les conflits auxquels ils sont confrontés par des moyens pacifiques. Dans la détermination des priorités gouvernementales, les valeurs humaines doivent primer les exigences militaires. Il faut mettre un terme à la militarisation de la société. La production, la vente et la distribution d'armes doivent être réduites et contrôlées. La fabrication, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires doivent être condamnées. C'est pourquoi nous prôtons également un désarmement total, soumis à un contrôle international strict et efficace.

> 2.5.9.5. Droit et lois

Tout individu ou groupe d'individus vivant au sein d'une société doit pouvoir se sentir en sécurité dans sa vie quotidienne et savoir que son droit à la vie sera respecté. Il est donc essentiel d'élaborer des lois afin d'instaurer et de maintenir l'ordre. Nous considérons un ordre social comme immoral lorsqu'il laisse régner l'injustice. De même, il est indispensable que les peuples puissent

eux aussi se sentir en sécurité dans le monde si l'on désire réellement créer une communauté internationale. Etant donné que nous sommes convaincus que la justice internationale nécessite la participation de tous les peuples, nous considérons les Nations Unies et leurs organisations affiliées ainsi que la Cour internationale de justice comme les institutions les mieux à même actuellement d'aider les peuples à accéder au droit et à la justice. Nous saluons les efforts déployés par des hommes et des femmes dans tous les pays pour apporter la paix dans le monde grâce au respect du droit. Nous approuvons l'aide et la collaboration internationale dans tous les conflits et situations d'urgence. Nous exigeons que tous les Etats qui le désirent puissent adhérer aux Nations Unies et assumer la responsabilité qui y en découle. Nous demandons aux Nations Unies de jouer un rôle plus actif dans le développement d'une procédure d'arbitrage internationale, ceci afin de pouvoir résoudre les différends et les conflits entre Etats par le biais d'un jugement neutre et contraignant arrêté par une instance non impliquée dans le conflit. Les efforts bilatéraux ou multilatéraux entrepris en-dehors des Nations-Unies devraient se fonder sur les objectifs de l'organisation plutôt que de s'y opposer. Conformément à notre tradition, nous réaffirmons notre responsabilité envers le monde et nous nous engageons pour que tous les êtres humains et tous les peuples soient considérés comme membres à part entière d'une véritable communauté mondiale et qu'ils jouissent de droits égaux.